

DECRET N° 2015-094 DU 04 MARS 2015

portant approbation des états financiers, pour l'exercice 2013, de l'Office National du Bois (ONAB).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la loi n°93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 89-398 du 07 novembre 1989 portant approbation des Statuts de l'Office National du Bois (ONAB) ;
- Vu** Le décret n° 2000-488 du 09 octobre 2000 portant modification des statuts de l'Office National du Bois (ONAB) et autorisation de la filialisation de sa branche industrielle ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration de l'Office National du Bois en sa séance du 02 juillet 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières et du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;



Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

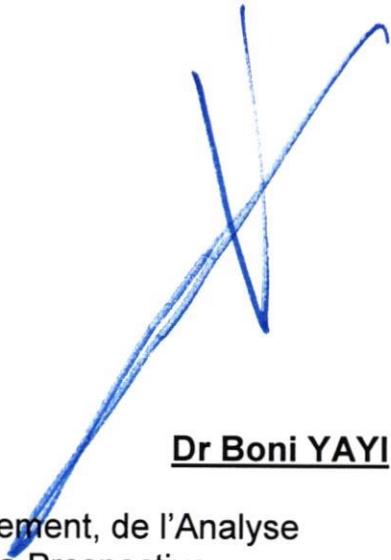
DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont approuvés les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013, de l'Office National du Bois (ONAB), tels qu'ils figurent en annexe au présent décret.

Article 2- Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

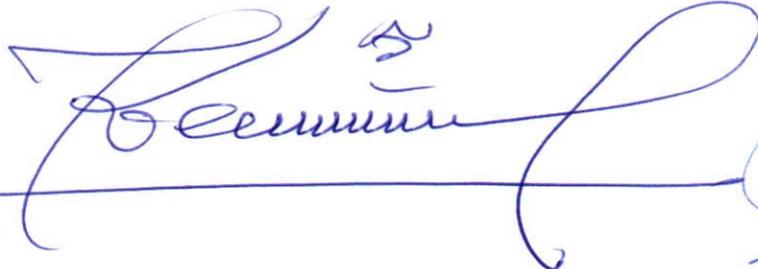
Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



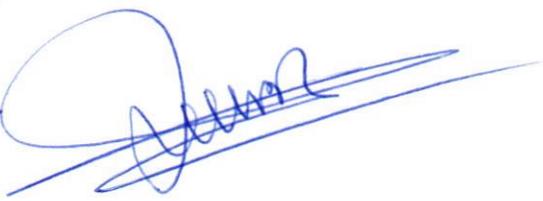
Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Environnement Chargé
de la Gestion des Changements
Climatiques, du Reboisement et de la
Protection des Ressources Naturelles et
Forestières,



Komi KOUTCHE



Raphaël EDOU

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – HCJ 2 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – SGG 2 HAAC 2 – MECPDEPP-CAG 2 –
MECGCCRPRNF 4-MEFPD 4-MDAEP 4 – Autres Ministères 24 – DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI-DGE 6 –
IGF 1 – BN-DAN-DLC 3 – GCONG-DCCT-INSAE 3 – BCP-CSM-IGAA 3 – UAC-ENEAM-FADESP-FASEG 4
– UNIPAR 1 – ONAB 5 – JORB 1.